



Avril 2013



Sommaire

Édito

Conseils municipaux	2
Scolaire	4
Rétrospective	6
Environnement	8
Budget	10
Histoire locale	12
Infos municipales	14
Associations	16
Agenda	20

Rochettoises, Rochettois,

Le contexte économique et social que nous vivons aujourd'hui nous impose en permanence un devoir de rigueur dans la gestion de notre quotidien. La période dite «des trente glorieuses» est depuis fort longtemps derrière nous, aussi c'est avec lucidité et prudence que nous organisons notre vie quotidienne. Si cela est vrai dans notre vie familiale, les élus d'une commune doivent également s'imposer ce précepte pour éviter toute dérive.

Voilà 5 ans que vous avez élu des conseillers pour diriger votre commune. Les ressources financières communales issues en particulier de la collecte d'une fraction des impositions mise à la charge des particuliers et des entreprises, nous ont autorisés à poursuivre et à réaliser des équipements structurants destinés à recevoir des associations et surtout à offrir à notre jeunesse des lieux d'épanouissement.

Le contexte financier communal 2013 qui nous est imposé n'est malheureusement plus à la hauteur des recettes fiscales des années précédentes suite à une demande de révision des bases d'imposition d'une entreprise locale.

Le terme «rigueur» évoqué précédemment s'impose pour ne pas détruire les efforts menés pendant cinq ans et fragiliser les années futures. Une analyse collégiale a été conduite pour retenir les investissements et équipements prioritaires pour 2013.

En septembre 2013, la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles primaires devait être mise en place. Afin de structurer au mieux, tant en moyens humains qu'en moyens financiers, cette nouvelle organisation à laquelle est adossé le Projet Educatif Territorial, vos élus ont décidé de reporter cette réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Le Projet Educatif Territorial, relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

De nombreuses communes du canton de La Rochette ont délibéré pour le report de la réforme à la rentrée 2014. Une concertation, dans un premier temps entre élus, sera mise en place prochainement au sein de la Communauté de Communes La Rochette Val Gelon.

La réforme des collectivités territoriales sera validée par un arrêté préfectoral le 31 mai. Celui-ci pourrait confirmer la fusion des quatre communautés actuelles afin de créer une future grande communauté qui regroupera les 43 communes des cantons de Montmélian, St Pierre d'Albigny, Chamoux sur Gelon et La Rochette. Je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier déterminant pour l'avenir de nos communes lors du prochain bulletin municipal.

Je vous souhaite bonne lecture des informations contenues dans ce bulletin.

Le Maire
André Durand

Conseils municipaux

Intégralité des comptes-rendus en affichage extérieur de la Mairie et sur le site Internet «la-rochette.com»

Conseils

Séances de février à avril

Débat d'orientation budgétaire 2013

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2013 s'est organisé autour des directions suivantes :

- le contexte de la préparation du budget primitif 2013,
- les principales orientations pour le budget primitif 2013.

Les comptes administratifs 2012

Les comptes de gestion 2011 du budget principal et des budgets annexes « assainissement », « zone d'habitat du Colombier » et « ZA Côte Ravoire », ont été approuvés.

Acquisition de terrain

Régularisation voirie Plan Ravier

Il reste un certain nombre de parcelles à acquérir pour régulariser l'emprise routière du domaine public de Plan Ravier.

Parmi celles-ci figurent les parcelles n°504, 1325 et 1328 section cadastrale A.

Ces acquisitions représentent une somme totale de 12 800 € TTC.

Projet médiathèque

Marché de maîtrise d'œuvre

Il est approuvé deux avenants avec le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre :

Avenant n°1 :

Extension des surfaces à traiter pour un montant de 12 480 € HT soit une augmentation du marché de maîtrise d'œuvre de 15,62 %.

Avenant n°2 :

Suggestions techniques complémentaires pour un montant de 13 520 € HT.

L'ensemble de ces avenants porte en conséquence le marché global de maîtrise d'œuvre à un montant total de 105 875 € HT.

Aménagement Espace associatif et RSP dans la Ferme Rey

Marché de maîtrise d'œuvre

Sur la base du rapport d'analyse des offres le Cabinet d'architectes Tamara SAS, a été retenu pour un montant de 67 200 € HT

Stade terrain d'honneur en gazon naturel

Marché de travaux

Attribution lot n°1 : Entreprise Parcs et Sports pour un montant de 227 910,00 € HT.

Attribution lot n°2 : Entreprise Epsig pour un montant de 54 878,00 € HT.



Séance du conseil municipal du 11 avril (à droite : J.L. Douls hors champ de prise de vue)



Convention de mandat avec le Syndicat des eaux

La commune va engager un programme d'investissement relatif à l'assainissement et à l'amélioration esthétique des réseaux secs sur le secteur de la rue des Férices, secteur également concerné par des aménagements liés à l'eau potable.

Convention de partenariat

Organisation du 41^{ème} rallye équestre 2013

Pour l'organisation d'une manifestation de cette ampleur, des partenariats doivent être mis en place au travers d'une convention tripartite avec le CDTE, le Comité des Fêtes et la commune de La Rochette.

Acquisition de terrain : merlon dauphinelles

Afin de procéder à l'aménagement définitif du merlon formant protection entre les habitations et la route départementale 925, la commune procède à l'acquisition des terrains support de l'aménagement.

Vote des taux de fiscalité locale

Maintien des taux de fiscalité 2013 au niveau de 2012, tels que présentés ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 14.90 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20.25 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 79.34 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.18 %

Gouvernance de la future Communauté de Communes du cœur de Savoie

Le nombre de sièges attribués est de :

- 5 sièges pour les communes de 2 901 à 3 500 habitants
- 6 sièges de 3 501 à 4 000 habitants.

La population totale de la commune est de 3 585 habitants (dont 97 habitants comptés à part : étudiants, militaires etc...).

La population prise en compte pour le calcul des sièges est la population municipale soit 3 488 habitants.

Le conseil municipal vote contre cette répartition sachant que la population rochettoise est en augmentation constante et dépassera le seuil des 3500 habitants.

Assainissement

Mise en séparatif et enfouissement réseaux secs Avenue François Milan

Marché de travaux

Attribution du marché de travaux à l'entreprise S.M.E.D pour un montant de 263 001,25 € HT.

Approbation de l'avant-projet définitif Aménagement bâtiment Ferme Rey

Les grandes orientations d'aménagement des différentes parties du bâtiment ont été définies par le comité de pilotage, orientations sur lesquelles le maître d'œuvre s'est appuyé pour établir l'avant-projet définitif (APD).

La présentation de l'APD fait apparaître les montants financiers de travaux prévisionnels suivants selon les volumes dédiés aux différentes activités :

- Médiathèque et EPN (y compris hall d'accueil) soit 795 m² : 1 080 000 € HT
- Relais de Services Publics soit 215 m² : 255 000 € HT
- Espaces associatifs (studio/salle harmonie) soit 260 m² : 285 000 € HT

La surface totale aménagée représente 1 270 m² environ.

Approbation du projet scientifique, culturel, éducatif et social

Dans le cadre de l'aménagement de la future médiathèque municipale, il est nécessaire d'appuyer le fonctionnement du futur équipement sur un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PSCES).

Le projet se décline en 3 parties :

- Une analyse du territoire et de l'existant
- Le projet lié à l'équipement
- Les moyens humains et financiers affectés à l'animation du projet et de l'équipement

L'adoption de cet avant-projet constituait un préalable impératif à la demande de subvention au titre de la dotation globale de décentralisation culture auprès de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes. Il a été adopté à l'unanimité.

Demande de subvention projet médiathèque tête de réseau

Les subventions espérées sont de : 670 000 € de l'Etat et 40 000 € du Conseil Général.



Réforme des rythmes scolaires

La commune a demandé le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014. Le Conseil Général a donné un avis favorable.

Les principes fixés sont les suivants :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin,
- tous les élèves continueront de bénéficier de 24 h de classe par semaine durant 36 semaines,
- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 h 30 et la demi-journée de maximum 3 h 30
- la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h 30,
- l'ajout de 3h de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 mn par rapport à leur durée actuelle,
- il ne sera pas possible de déroger au principe des neuf demi-journées d'enseignement et à celui des 24 h d'enseignement hebdomadaire.

Les activités périscolaires

La commune pourra mettre en place un PEDT (Projet Educatif Territorial) dans un cadre de collaboration locale, ce qui permettra d'associer l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (administration d'Etat, associations, institutions culturelles et sportives, etc...).

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative.

Les élèves ne sont pas obligés de participer aux activités périscolaires.

Les ATSEM des écoles maternelles peuvent intervenir dans le cadre de ces activités.

Les taux d'encadrement seront de un encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et de un pour 18 enfants de plus de 6 ans.

G. Roybon

Fête de la petite enfance

18 mois - 8 ans

Le Samedi 8 juin de 9 heures 30 à 13 heures

Au gymnase Le Centenaire (à côté du collège)

L'entrée est libre et gratuite

Pour la 2^{ème} année consécutive, la Communauté de Communes La Rochette Val Gelon organise la fête de la petite enfance pour les 18 mois - 8 ans, en partenariat avec les structures Multi-accueil associatif «Tom Pouce», intercommunal «Pomme de Reinette», la Ludothèque, le Relais Assistantes Maternelles et de nombreux bénévoles.

Judi 6 juin à 20h, salle de La Madeleine (dans les locaux de, la Communauté de Communes La Rochette Val Gelon), en présence de la psychologue Muriel MOREAU, qui traitera d'un thème cher aux parents : «Que partager avec ses enfants» ?

Les parents présents (sans les enfants) pourront aborder toutes les questions en lien avec ce thème autour d'échanges avec l'intervenante et le public.

Samedi 8 juin de 9 h 30 à 13 h, en matinée seulement, au gymnase du Centenaire (près du collège), petits et grands, en famille, se retrouveront autour de jeux proposés par les structures.

Ainsi, le château gonflable, la présence d'une conteuse, des ânes en vrai et en vivant et bien d'autres animations encore vous seront offerts pour le plaisir de tous. Cet évènement festif permettra aux parents et aux plus jeunes de se retrouver autour de multiples stands de jeux gratuits et adaptés à l'âge de votre enfant.

Enfin, pour clôturer la matinée, un verre de l'amitié sera offert par la Communauté de Communes.

Contacts et renseignements :
Communauté de Communes La Rochette Val Gelon
04 79 25 03 72 (service Enfance-Jeunesse)
04 79 65 35 29 (Relais Assistantes Maternelles)



Parlement des enfants

La classe de CM2 de Christian Lachize, représentée par Alizée OGE, participera au Parlement des enfants le 8 juin au Palais Bourbon ; grâce à une subvention de la commune toute la classe pourra se rendre à Paris.

Alizée présentera la proposition de Loi préparée par toute la classe après un travail intense. Voici le texte de présentation et la proposition de Loi dans sa forme définitive, le tout rédigé par les élèves de la classe de CM2 qui méritent toutes nos félicitations.

Mesdames, Messieurs,

Le mot fraternité présent dans la devise de la France implique la tolérance et le respect des différences. C'est aussi la solidarité, aider autrui, on se soutient mutuellement même si on ne s'aime pas.

Or, en milieu scolaire, des élèves sont victimes de violences physiques et verbales, sont exclus ou laissés seuls, reçoivent des messages insultants ou menaçants sur les réseaux sociaux, sur leur téléphone, sont parfois rackettés.

Tout un système de hiérarchie existe dans de nombreuses cours de récréation : certains élèves sont ouvertement désignés comme victimes des moqueries, exclus ou souffre-douleurs.

Ils subissent ces traitements en raison de leurs différences de caractère, d'apparence physique, d'origine, de façon de s'habiller, de leur situation de famille, de leur réussite ou leur échec scolaire, de leur manière de faire les choses et de leur capacité à se défendre.

Pour trop d'élèves, cette situation provoque des souffrances, une perte de confiance en soi, des cauchemars, de la peur, de la honte et des problèmes psychologiques divers.

Beaucoup n'ont plus de relation avec d'autres camarades.

Certains ne veulent plus sortir de chez eux et en arrivent même au suicide.

Malheureusement, les adultes n'ont que très rarement connaissance de ces souffrances, ou quand c'est trop tard.

Les élèves, par contre, sont presque tous informés de ces situations.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est nécessaire que des élèves aient un rôle d'alerte et de proposition auprès des adultes des écoles et des collèges.

Proposition de Loi visant à lutter contre l'intolérance en milieu scolaire

Article 1

Un conseil de la tolérance est créé dans les écoles primaires et les collèges. Il est constitué de conseillers qui sont des élèves élus par leurs camarades.

Article 2

Le conseil se réunit 3 fois par an. Il fait des propositions pour améliorer le vivre ensemble dans l'établissement.

Article 3

Les conseillers de la tolérance sont chargés d'informer un adulte qui sera désigné à cet effet (psychologue scolaire, directeur, médecin scolaire, C.P.E., surveillant) sur les cas de souffrance dont ils pourraient avoir connaissance.

Article 4

Dans les établissements où existe un assistant de prévention et de sécurité, celui-ci est chargé de l'animation et du fonctionnement du conseil de la tolérance.



Rétrospective

R

Rétrospective



Commémoration du 19 mars



Carnaval





CCAS

Dimanche 17 Mars 2013 s'est déroulé le repas des Anciens en présence de la doyenne : Mme Souquet-Besson Marthe 101 ans.

Très honoré par sa présence, M. André DURAND, Maire et Président du CCAS, entouré d'une partie du Conseil Municipal, des membres du Conseil d'Administration et des salariés du CCAS, a rappelé dans son discours la joie de se retrouver ensemble cette année encore, avec une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés.

Cette année le repas a été animé par l'Orchestre EVI-DANSE avec Jo à l'accordéon et Yoann au clavier.



Ce fut une journée conviviale où chacun a pu apprécier de se rencontrer, de discuter de chose et d'autre sans oublier de danser. Tout le monde est reparti en se disant « A l'année prochaine »

Annie OLEI



On en parle !

Une rubrique «on en parle ! » sera créée dans le bulletin municipal pour mettre à l'honneur une personne rochettoise.

Vous connaissez un Rochettois qui a été distingué, merci d'en informer par mail la Commission Communication à l'adresse suivante : mpichet@la-rochette.com

Par exemple, Jean-Philippe Ménéglin lauréat du grand prix 2011 faisait cette année partie du jury technique pour la sélection des finalistes du grand prix 2012 de la restauration des lycées rhônalpins.



Environnement

Environnement

Travaux

Depuis le mois de janvier, l'ensemble de l'équipe municipale, en particulier la commission travaux, travaille sur le nouveau budget 2013-2014 qui doit être voté lors du prochain conseil municipal.

L'ensemble des travaux projetés, représente une somme globale de plus de 4 200 000 €.

Les comptes de résultats 2012/2013 validés, après affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement, la commission travaux s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter des investissements qui seront retenus au prochain budget.

Tous les projets ne pouvant être financés, il a été décidé de reporter :

- . l'aménagement de Côte Ravoire.
- . l'étude du projet piscine,
- . l'aménagement du centre d'animation



Les choix pour l'année 2013-2014 ont été les suivants compte-tenu de leur avancement :

Construction d'une nouvelle médiathèque sur le site de la Ferme Rey pour un montant global de 1 612 000 € HT, auquel il faut rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre.

Une subvention d'environ 50 % est attendue de la DRAC.

Ce projet structurant regroupera au premier niveau la bibliothèque sur plus de 700m², au rez-de-chaussée l'espace public numérique sur une surface de 52,7m², les bureaux de la mission emploi mais aussi un studio d'enregistrement de 53m² comprenant une régie deux studios et la nouvelle salle de répétition de l'Harmonie actuellement à l'étroit dans les locaux de l'école de musique d'une surface de 161m².

Le dossier définitif doit être présenté à la DRAC avant le dépôt du permis de construire dans les semaines à venir. Les travaux devraient débuter au cours du troisième trimestre 2013.

Création dans le nouveau gymnase, d'une nouvelle salle au dessus du Dojo pour l'accueil des associations actuellement installées à la ferme Rey pour un montant de 250 000 € auquel il faut rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 30 000 €. Ce chantier doit être terminé avant le début des travaux de la future médiathèque.

Réfection de la pelouse, de l'éclairage et des tribunes stade d'honneur dont les travaux ont débuté en avril pour un montant global de : 338 214.45 € TTC.

Cette nouvelle tranche de travaux clôturera les investissements sur cet équipement.

Les marchés ont été attribués pour la pelouse à la société Sports et Paysages, qui a réalisé le terrain en synthétique, pour 227 910 € HT et l'entreprise Epsig pour le lot électricité pour 58 878 € HT. Les travaux ont débuté le 08/04/2013.



L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'ensemble des bâtiments publics

mais aussi de la voirie pour un montant global de 320 530 € HT.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

concernera cette année les bâtiments de l'école des Grillons et de l'école Croisette pour un montant de 297 076 € HT. Cette première partie de travaux représente au global un investissement de 617 606 € HT hors maîtrise d'œuvre.

Deux années supplémentaires seront nécessaires pour traiter l'ensemble des bâtiments communaux.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduites de la voirie

est actuellement en cours. Ces travaux ont concerné la rue du 11 Novembre, la rue de la Neuve, la rue de la République, la rue Jules Milan, la rue Schweighouse sur Moder.

Ils ont été confiés à la société Fontaine pour la somme de 19 001€ HT.

Pour clôturer ce chantier, il reste à réaliser la pose des bandes podotactiles par les services techniques.

Le remplacement des feux tricolores du carrefour du CD 925 et de la rue Jean Moulin pour un montant de 119 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre est confiée à la société Grési Etudes pour un montant de 10 796 € HT. Ces travaux sont programmés à partir de septembre 2013 pour une durée de deux mois.



Les travaux du camping municipal

dans le but de l'obtention du label «gîte pré vert» avec l'aménagement des emplacements et la construction d'un chalet d'accueil collectif pour un montant estimatif de 200 000 €.

Ces travaux sont à réaliser durant l'année en cours pour bénéficier des subventions qui nous ont été attribuées.

La signalétique de la commune devrait faire peau neuve durant cette année 2013, à l'initiative de la commission communication qui a mandaté un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre et réaliser le diagnostic afin d'établir un document de travail pour lancer les consultations.

La commission a donné un avis favorable pour lancer le marché d'appel d'offre. L'enveloppe prévue pour cette réalisation est de 36 000 €.

Assainissement et réseaux

Les travaux démarrés en 2012 sont en cours de finition avec la pose définitive des enrobés, la dépose des poteaux électriques et le raccordement de l'éclairage public sur les secteurs suivants :

- Les Carmes
- Antoine Rosset
- Plan Ravier
- Les Moulinages
- Maison de retraite
- Grangette
- Joseph André

Pour 2013 deux nouveaux secteurs vont faire l'objet de travaux :

L'avenue François Milan pour la mise en séparatif et l'enfouissement des réseaux secs pour la somme de 263 000 € HT dont les travaux devront être terminés avant fin août date à laquelle aura lieu le rallye équestre du 23 au 25 août 2013. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Grési Etudes pour la maîtrise d'œuvre et l'entreprise SMED pour la réalisation des travaux.

La rue des Férices en partenariat avec le Syndicat des Eaux et la commune de Détrier dont les travaux débiteront à priori en septembre.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société Altitudes VRD pour 11 760 € HT et 1 722 € TTC pour la réalisation des relevés topographiques.

Budget communal

Budget

L'année 2013 marque un tournant dans la gestion des finances publiques

Une nécessaire prise en compte de l'environnement économique incite à plus rigueur notamment dans les prévisions de recettes et dans la gestion des dépenses envisagées. Néanmoins, les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans l'activité locale.

Elles sont un moteur de la croissance. A titre d'exemple, la commande publique représente environ 45% du chiffre d'affaire des travaux publics.

Aussi et malgré les contraintes issues d'un contexte difficile, la commune poursuivra son effort dans le maintien de l'activité tout en veillant à préserver le pouvoir d'achat des Rochettois.

En effet, pour la 4^{ème} année consécutive, les taux de la fiscalité locale restent inchangés.

Rétrospectives sur l'exécution budgétaire 2012

La section de fonctionnement a été exécutée conformément aux prévisions tant en dépenses qu'en recettes.

La section dégage en fin d'exercice un solde positif de 1 170 000 € auquel s'ajoute le résultat cumulé antérieur des années précédentes.

Au global la commune bénéficie d'un résultat net de 2 750 000 €.

Celui-ci permet de couvrir les opérations d'investissement réalisées en 2012 et qui ont essentiellement concernées l'entretien du patrimoine communal (817 000 €), le solde de la création d'un terrain en gazon synthétique (400 969.75 € TTC) et l'enfouissement des réseaux secs (350 000 €) et qui ont généré un déficit global de la section d'investissement pour un montant de 1 080 000 € (inclus déficit antérieur).

Il a par ailleurs été procédé à une affectation du résultat excédentaire en section d'investissement du budget 2013 afin de couvrir une partie des programmes en cours. Cette affectation s'élève à 850 000 €.

Le résultat global issu des 2 sections présentent un résultat excédentaire de 1,65 millions d'euros.

La question de l'emprunt dans le budget

Depuis l'élection de l'équipe municipale actuelle, seul un emprunt destiné à couvrir la construction du complexe sportif de la Seytaz, pour un montant de 2,5 millions d'euros, a été contracté en 2008.

La baisse brutale des bases et leur impact sur les recettes, les opérations décidées par le conseil municipal induisent de recourir à l'emprunt.

En effet, pour assurer l'équilibre des opérations, un emprunt de 3 millions d'euros est envisagé.

L'opportunité de mobiliser ce financement sera opérée en fonction des besoins et uniquement pour les projets structurants qui s'adressent aux générations futures :

- l'aménagement du bâtiment de la ferme Rey
- la mise aux normes d'accessibilité
- l'amélioration des performances énergétiques.

Ces investissements de long terme semblent logiquement devoir bénéficier d'un financement qui sera étalé sur plusieurs années.

Pour information, le terrain en gazon synthétique a été réalisé en autofinancement total par la commune.

Prévisions budgétaires pour l'année 2013

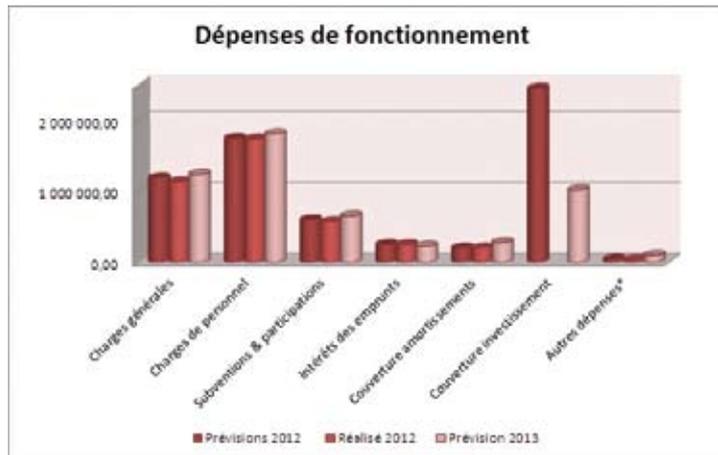
La section de fonctionnement affiche une progression limitée quant aux dépenses prévisionnelles

Si en 2012 les prévisions relatives aux dépenses réelles s'élevaient à 4 millions d'euros, elles ne seront que de 4,2 millions d'euros en 2013 incluant l'augmentation de la participation de la commune au fonds de compensation intercommunalités et communes (qui passe de 35 000 € à 72 000 €) et un amortissement des immobilisations qui augmente de 76 000 €.

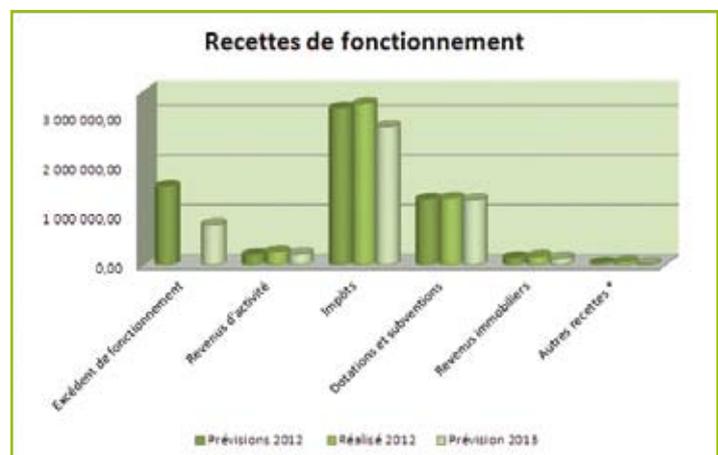
En faisant abstraction de ces deux éléments, l'augmentation réelle des dépenses de fonctionnement est de 3,3 %, conformément aux prévisions du débat d'orientation budgétaire.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, si la participation de l'Etat reste stable, il n'en va pas de même pour les recettes nées de la fiscalité locale. Une perte importante de base conduit à une diminution de 450 000 € des recettes.

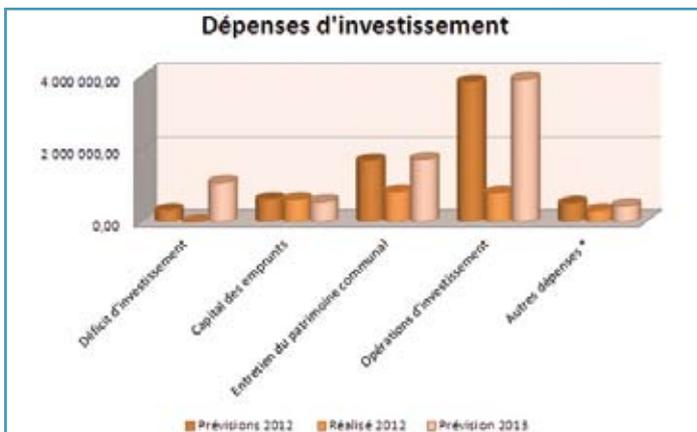
Dans ces conditions, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à un peu moins de 5,3 millions d'euros toutes opérations confondues (réelles et ordres).



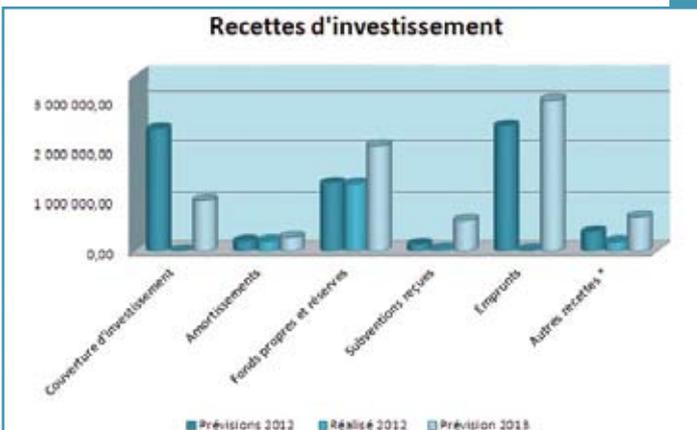
* autres dépenses : atténuations, charges exceptionnelles, dépenses imprévues



* autres recettes : atténuations, produits financiers, produits exceptionnels



* autres dépenses : opération d'ordres et pour tiers



* autres recettes : cessions d'immobilisation, opération d'ordre et pour compte de tiers

En investissement, les opérations de mises aux normes d'accessibilité handicapée de l'ensemble des bâtiments communaux et l'amélioration des performances énergétiques des deux écoles maternelles représenteront un coût de 890 000 € environ, la réfection du terrain d'honneur de football, 400 000 € et l'aménagement globale du bâtiment de la ferme Rey (médiathèque, établissement public numérique, relais de services publics, salle de répétition pour l'harmonie et studio d'enregistrement) 2,2 millions d'euros.

Par ailleurs dans les opérations d'entretien du patrimoine communal on peut noter la création d'un nouveau dojo au complexe sportif de la Seytaz (280 000 €), la réfection de la toiture du boulodrome (90 000 €).

Les aménagements qualitatifs au camping se poursuivront, toujours dans le but de prétendre au label Gîtes de France «Pré Vert», pour un montant estimé de 200 000 € environ.

L'ensemble de ces opérations induit un équilibre en dépenses et en recettes de la section d'investissement pour un montant de 7,7 millions d'euros.

Histoire locale

Histoire

Musée St Jean

La Rochette n'a pas toujours été une cité largement installée sur des terrains convenant parfaitement à l'édification de bâtiments solides et confortables.

La localité existait déjà au XII^{ème} siècle sur la rive droite du Gelon, et commençait à déborder vers La Madeleine où se trouvait l'hôpital.

La plus grosse partie de l'agglomération était blottie dans la gorge sise au pied de la forte rampe qui la séparait du château son puissant protecteur.

A cette époque, le service religieux était assuré par le chapelain du château et le cimetière entourait la chapelle de l'important édifice.

En 1329, le chapelain se voit conférer le titre de Curé. Mais pour accomplir leurs devoirs religieux et assurer la sépulture de leurs morts, les habitants allaient à l'église et au cimetière en haut «in planum Rochetae».

Les choses durèrent ainsi jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle. A ce moment la famille seigneuriale de Seyssel-la-Chambre, possède toutes les maisons fortes du haut. Le château du Comte de Savoie sera même acheté en 1438...

Les Rochettois manifestent dès lors l'indépendance de leur caractère et veulent un Curé chez eux. Une difficulté majeure existait toutefois : où installer l'église paroissiale et le cimetière ? ; où trouver les fonds nécessaires ?

Têtus, les Rochettois ne démordent pas de leur projet, et leur ferme attitude déclenche une série de donations. Nous relevons parmi les auteurs de ces libéralités : Guillemette Lambert, veuve de Boson Pechet, les frères Jean et Etienne Turchet, Noble Reymondin de Grenon et enfin l'ensemble des paroissiens qui se cotisent ; toutes ces générosités bénéficiant de consentement de noble et puissante Dame Jeanne de La Rochette, Dame d'Aix, à la requête de Dom Pierre Michaelis, Curé.



Ruines de l'ancienne église Saint-Jean

Notons que Dame Jeanne de La Rochette (dernière du nom) était l'épouse d'Antoine de Seyssel, Baron d'Aix les Bains.

L'église Saint-Jean-Baptiste de La Rochette, fut élevée de 1401 à 1423. Elle était de style ogival ou français le plus pur, et resta jusqu'en 1793, la seule église paroissiale de La Rochette.

Elle fut aussi la plaque tournante de la fameuse Vogue du même nom qui permettait aux ouvriers métallurgistes de la région de célébrer la Saint-Jean pendant plusieurs jours.

Rôle public de l'ancienne église Saint-Jean

Du côté de la place, l'église Saint-Jean était précédée d'un cimetière de forme triangulaire. C'est devant lui que les Rochettois, syndics conseillers et communiers se réunissaient avant la Révolution, convoqués «au son de cloche», pour décider des affaires de leur petite cité.

L'église au cours des siècles

Suivant les époques, l'église Saint-Jean, connu diverses fortunes, tantôt en état d'entretien déplorable, puis remis en parfaite condition, elle bénéficia d'une part de l'action bienveillante du Curé François Bourgeois (1672 à 1723), qui la remit complètement à neuf ainsi que de différentes donations du bourgeois Jean Gervason...

Un Curé pas comme les autres

De 1644 à 1668, l'église Saint-Jean fut desservie par un Curé dont l'histoire sort de l'ordinaire.

En effet, le Révérend Jérôme Genin, originaire de Sainte-Hélène du Lac, selon les documents authentiques figurant au dossier de canonisation de Saint-François de Sales, fut ressuscité après avoir été noyé dans les eaux du Fier en Haute-Savoie, et guéri des meurtrissures subies pendant son séjour dans ce torrent, sur une invocation du Saint Evêque Savoyard.

Maintenant, il ne reste de l'église Saint-Jean que des vestiges très bien restaurés, aménagés en Musée rochettois où sont conservés tous les souvenirs locaux qui font la richesse de l'histoire de notre ville.

D'après un document de l'Office du Tourisme





Saison Estivale 2013

Le Comité des Fêtes propose

Dans le cadre des « Estivales »
Spectacles gratuits de plein air les vendredis soirs de juillet et d'août à 21 h, place du 8 mai avec repli éventuel à la salle polyvalente en cas d'intempéries :

5 juillet

Soirée musicale et dansante en 3 parties :

- Génération 60 / 70
- Génération 80
- Dance floor



12 juillet

Le Cartoon Show en concert sur scène par la Cie Cartoon : les déjantés de la rue (percussions, cuivres et guitares).



19 juillet

Soirée magie avec Magic Ben J show international de grandes illusions.



26 juillet

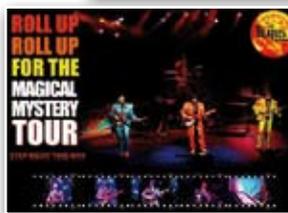
Soirée cabaret en 2 parties :

- dressage animalier : Foxy et ses panthères
- le ventriloque Tatayet l'une des plus célèbres marionnettes du monde du show-biz télévisé.



2 août

Soirée nostalgie avec un récital des Beatles interprété par le Beatles Tribute Band.



16 août

Soirée rires, chansons et bonne humeur avec David Bastien, sosie officiel de Patrick Sébastien, et ses danseuses.



Pour les soirées (sauf 5 juillet), le Comité des Fêtes recherche des artistes locaux qui souhaiteraient se produire en 1^{ère} partie.

Mais aussi

13 juillet Fête nationale

Bal Place du 8 mai
feu d'artifice tiré du château
Buvette,
restauration rapide.



9 et 10 août : fête du lac au plan d'eau de Détrier



Vendredi 9 août

A partir de 9 h : le « Mondial de billes sur sable ». Concours de dextérité ouvert à tous, sur un parcours en sable construit pour l'occasion.

Le vendredi matin : création du circuit en présence et avec la participation du public,
L'après midi : découverte du parcours et initiation.

Le samedi sera consacré à la compétition : le vainqueur sera convié à la finale des Alpes, pour peut-être se qualifier pour la grande finale.

Samedi 10 août

De 8 h à 17 h : vide grenier.
Animations diverses (structures gonflables (château, quads et toboggan géant de 7 m de haut, clown, sculpture sur ballons, danse country...).

21 h : bal

22 h 30 : feu d'artifice « Il était une fois dans l'ouest ».

Buvette et restauration rapide durant les 2 journées.

23/24/25 août rallye équestre

Rallye équestre Savoie-Mont-Blanc au lac St Clair en partenariat avec la Commune, l'Office du Tourisme, l'Union Commerciale et BVVG .

H. Benedetti

Infos municipales

Infos

Rappels de la réglementation de voisinage

Le bruit

Arrêté du 09/01/1997 portant sur la réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie :

Art. 8 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Art. 9 : les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : 8h 30 à 12h / 14h à 19h 30
- les samedis : 9h à 12h / 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Les plantations

Art 671 du code civil

La distance à respecter par rapport aux limites séparatives est de :

- 0,5 m du mur de clôture du voisin pour les plantations de tiges basses (inférieures à 2 m)
- 2 m du mur de clôture du voisin pour les plantations de hautes tiges (supérieures à 2 m)

Entretien et élagage

Art 672 du code civil

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin.

Le voisin n'a pas le droit de couper mais peut exiger la coupe, même si elle risque de provoquer la mort de l'arbre.

Les feux de jardin, de tonte, de nettoyage des jardins...



Dans un arrêté du 6 avril 2009, le Préfet de la Savoie a rappelé les règles essentielles :

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction, à savoir le brûlage des déchets verts, branches, de gazon par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts.

Animaux divagants

Suite à de nombreux problèmes de divagations de chiens, nous rappelons aux propriétaires qu'ils doivent soit tenir leur chien en laisse soit les avoir dans leur propriété.

Dès la constatation de l'absence de leur chien, les propriétaires doivent prévenir la Gendarmerie ou la Police municipale.

Ils peuvent encourir une contravention de 1^{ère} classe pour divagation d'un animal dans la commune prévue par l'article R.610-5 du code pénal.

Attention

Pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, les chiens doivent être muselés et tenus en laisse lors des déplacements sur les voies publiques. Les amendes sont plus élevées que pour des chiens non catégorisés.

Police Municipale
04 79 25 75 99
06 07 33 26 95





Urbanisme Janvier à mars

CHAPPELET Patrice

Installation panneaux solaires
19, rue du Grand Bois

FIAT Monique

Abri de jardin
8, rue Maurice Franck

BERNA Alain/GONTHIER

Elargissement portail
14, rue de la Résistance

CUQUAT Bernard

Abri à bois
35, Bd Plan Ravier

BARUZZI Florent

Murette et mur
58, Chemin des Chaudannes

RODRIGUEZ Juan

Extension maison
17, Impasse des Jonquilles

CARRASCOSA Jacques

Réfection toiture
6, Route des Monts

DARVE Fabrice

Réfection toiture
6, rue du Château

CHIAPPA Alexandre

Garage
127, Impasse les Magnans

Service Départemental Incendie

Fermeture d'une porte par un mur
Centre de Secours

BERNARDET Jacques

Abri de jardin
12, Impasse des Loriots

VIARD Eric

Remplacement fenêtres
Réfection toiture/façades
10, rue Henri Raffin

VERMOREL Richard

Réfection toitures maison/garage
Prolongation toiture maison
16, rue de la Résistance

LAURENT Jonathan

Sortie cheminée sur façade
3, rue Edmond Camenen

DELORS Laurent

Abri de jardin
101, Impasse les Magnans

BOUCHERIE Jean-Christophe

Extension balcon
6, Chemin des Sables

BASSET David

Isolation façades et bardage bois
33, Route de St maurice

AMIEZ Richard

Edification d'une clôture
Installation portail coulissant
Piscine semi-enterrée
12, Avenue du Centenaire

MAGNARD Nicolas

Rehaussement clôture/grillage
1, rue Paul Bernard

BLOTTO-GRILLO Marie-Claire

Pose de volets roulants blancs
30, Rue Edmond Camenen

Permis de construire

Commune de LA ROCHETTE

Préau pour aire de stockage
20, Avenue François Milan

EMPEREUR MOT Jeannine

Maison Lotissement Les Magnans II

Permis d'aménager

SARL MILAN/MTC INVEST

Lotissement de 22 lots
Saint Clair

Ramassage de végétaux | 27 mai et 24 juin : ramassage de végétaux pour les personnes âgées ne disposant pas de véhicule. Inscription en Mairie.

Bulletin municipal : Commission Communication - 1 Place Albert Rey 73110 La Rochette

Mail : larochettesavoie.communication@orange.fr

Directeur de la Publication : André DURAND

Comité de rédaction : Hervé BENOIT, Guy ROYBON, Jean-Louis DOULS, Hervé LANNELUCQ, Alain VULLIERME, Roger POTEREAU

Réalisation : Maguy PICHET **Crédit photos** : E-Com : Ch Baudot, B. Mauraz, R. Potéreau, R. Oléj, , Associations.

Associations

S

Sport



Karaté

Médailles, stages et bonne humeur au sein du club de karaté

Les dynamiques membres du club de karaté bougent décidément beaucoup cette année !

Tout d'abord, félicitons Nathan HOUILLON, le cadet du club qui s'est octroyé la seconde place en combat sur le podium du championnat de ligue Dauphiné Savoie dernièrement et qui s'ouvre ainsi les portes du Championnat de France qui aura lieu en mai prochain à Ceyrat en Auvergne.

Nous espérons que «l'air volcanique» de cette région lui sera favorable à un beau titre tricolore et qu'il portera très haut les couleurs de La Rochette.

C'est également le temps de travailler la préparation au passage de ceinture noire : celle-ci se fait non seulement après de dures heures d'entraînements et de remises en questions lors des séances au dojo municipal mais également à l'extérieur, avec les hauts gradés que compte notre département et notre ligue.

Des stages de formation à l'examen du 1^{er} DAN auprès d'eux sont donc proposés en Isère : ils s'appliqueront à aborder l'épreuve du Kihon, du kumité et celle du Bunkai ; c'est de nombreuses heures de dur labeur qui les attendent mais ne dit-on pas «les récompenses prématurées rendent l'esprit paresseux» (prov. chinois).

Pour les plus jeunes mais aussi les adultes, le club propose de rejoindre, le temps d'un stage, le club voironnais qui accueille chaque année Jessica et Sabrina BUIL (quintuples championnes du monde et 6 fois championnes d'Europe katas) puis pour les compétiteurs et membres physiquement prêts viendra le stage avec Christophe PINNA (4 fois champion du monde individuel et toutes catégories) afin de travailler exclusivement les techniques de combat.

Notons également la qualification au Championnat de France en équipe katas et en individuel combat de Nicolas TIPHINEAUD ; bien que licencié désormais dans un club haut-savoyard il continue à s'entraîner ponctuellement avec ses camarades rochettois. Il a également participé à l'Open International de Dubaï fin janvier d'où il ramène la médaille de bronze.

Nul doute que toute cette ferveur apporte la bonne humeur tant pour le groupe des adultes que pour le groupe des enfants, tous arrivent et repartent avec le sourire.



Foot

Stage de foot organisé par le club, pour 35 jeunes pupilles et poussins durant la première semaine de vacances scolaires.

Ils ont pu participer à différentes activités proposées comme le ping-pong, le ski de fond et bien évidemment des ateliers de pratique de foot.

Un bilan très positif a été tiré en fin de semaine et tout le monde s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Le FCR est en attente de «label» par la FFF ; une action auprès des écoles primaires permettra de le valider.



Hand



Voilà 20 ans que le handball s'est installé à La Rochette : de 1993 à 2013.

A cette occasion, le club fête cet anniversaire le samedi 25 mai 2013 toute la journée au Gymnase de la Seytaz : matchs jeunes, démonstrations d'éveil hand et tournois ouverts à tous. Venez nombreux découvrir, jouer ou simplement applaudir des jeunes et moins jeunes lors de cette journée !

Le club a reçu le label d'argent de la Fédération Française pour l'année 2012/2013.

Taiji quan

Samedi 11 Mai à 19h

Salle Polyvalente

**Venue exceptionnelle de Chine
de Maître FU Nengbin**

reconnu comme un des plus grands experts de Kungfu
et Taiji quan par l'Association de Wushu de Chine.

Spectacle, organisé en partenariat
avec France Extrême Orient.

Ouverture par le défilé du Dragon.

Tarif: 2€ adultes, gratuit pour les enfants



Séminaire de Taiji quan avec Maître FU Nengbin du 8 au 12 mai

Ce stage est ouvert à tous, débutants ou pratiquants de tous styles de Taiji quan et pratiquants d'Arts martiaux externes.

Maître Fu Nengbin met en avant l'importance du relâchement du corps en lien avec le mental.

Le TAIJI QUAN style CHEN est le Taiji quan originel d'où sont issus tous les autres styles (Yang..), Art Martial interne.

Le style Chen apparaît comme la branche du Taiji Quan la plus complète : son approche martiale est particulièrement réaliste et riche en techniques de frappes et saisies.

En parallèle, à l'image d'autres arts internes, il aborde en profondeur les techniques et théories thérapeutiques issues du QI GONG et de la médecine chinoise.

Renseignement et inscription : Isabelle Remoissenet
06.22.12.36.91 ou wushu.chentaiji73savoie@gmail.com

Associations

A

Art et culture

Gardette Délicat

En ce début d'année les membres de l'association se sont réunis pour le traditionnel repas, les jeux de société dans l'après-midi et l'assemblée générale en soirée au cours de laquelle M. Marcel Rivollet a été réélu.

Il a rendu hommage aux personnes disparues au cours de l'année 2012 : M. Roger Falquet, Mme Jeanne Petit et Mme Nathalia Combet cheville ouvrière de l'association pendant 26 années, avec une pensée également pour les résidents désormais accueillis en maison de retraite.

Créée en 1986, l'association comptait 97 membres, aujourd'hui il en reste 45. Un nouveau membre a intégré l'association : M. Alexandre Orset de la Croix-Rouge.



Ecole de Musique

Concerts dans les communes du canton à 18h30

- Mardi 14 mai
- Jeudi 23 mai
- Mercredi 29 mai
- Vendredi 14 juin

Mercredi 5 juin

Concertition à 18h30 à l'école de musique

Mardi 25 juin à 19h30 : salle polyvalente

Concert jazz avec «Quartet en l'air»
(saxophone, vibraphone, contrebasse et batterie)

Mercredi 26 juin à 19h : salle polyvalente

Concert «autour du piano»

Bien Vivre en Val Gelon

Dans le cadre du réseau d'acteurs des «chemins du fer en Belledonne» BVVG vous propose des rendez vous. Ceux ci sont ouverts à tous et sont gratuits

Jeudi 23 Mai à 20h :

Chartreuse de St Hugon (karma-Ling)
Conférence de l'historien Georges Salamand : «les voyages du fer en Savoie et Dauphiné»

Samedi 25 Mai à partir de 14h30 :

Des visites de sites avec un guide :

- Balade patrimoine autour du four à griller le minerai du Molliet, Arvillard
- Visite de la galerie St Barbe, Grand Filon des Hurtières, St Georges d'Hurtières et visite du musée.
- Balade patrimoine autour du four à griller le minerai de Combe Bachat, St Pierre d'Allevard
- Balade commentée du sentier du fer, Pinsot et visite du musée des forges et moulins
- Balade du sentier de la gorge, Allevard et visite du musée d'Allevard.

Covoiturage organisé à partir de la Madeleine, la Rochette
Programme complet sur www.fer-belledonne.com



Samedi 25 mai

BVVG propose des places pour I Muvrini et les Voix Timbrées
20 h Espace Fr. Mitterrand à Montmélian
Covoiturage possible.
RV : 19h bat. La Madeleine;

Tarifs réduits auprès de BVVG :

20€ adhérents BVVG

25€ non adhérents (tarif public 32€)

Réservation jusqu'au 7 mai.

Samedi 29 Juin

Randonnée de la St Jean aux flambeaux.
Départ vers 18h de la Commune de Champlaurant, suivi d'un repas.

Samedi 6 juillet

Soirée cirque au Festival de L'Arpenteur aux Adrets.
Théâtre pentu et parole avalancheuse, depuis 1996.
Arts vivants, littératures, rencontres insolites sur les pentes du massif de Belledonne (Isère) :
Tarifs préférentiels auprès de BVVG.

Espace Jeunes

Les trophées de Savoie du Conseil Général récompensent l'Espace Jeunes Intercommunal La Rochette Val Gelon

Dans le précédent journal municipal nous évoquons la participation de l'Espace Jeunes Intercommunal aux Trophées de Savoie mettant en lumière le projet radio de 8 jeunes du canton et de Thibault Checcacci (émissions en direct sur Oxygène Radio).

Grâce aux votes des internautes et à la qualité des émissions radios proposées par ce groupe de 8 jeunes et leur animateur, ils ont été récompensés au cours d'une cérémonie officielle le 8 mars dernier dans le cadre des Trophées de Savoie au centre de Congrès à Chambéry.

Cette récompense a été décernée par un jury composé d'élus du Conseil Général et de techniciens.

Vous avez été très nombreux à les soutenir en votant sur le site du Conseil Général mais aussi très nombreux à relayer l'information auprès des associations, partenaires, réseaux, familles, amis...

Merci pour votre soutien et merci pour toutes vos démarches (individuelles et collectives) qui ont permis ce résultat. Vos votes ont été déterminants. Et la première place pleinement justifiée.

Un très grand bravo à Doriane Barro, Gwendoline Ogé, Ana Martin Bessa, Mélanie Platel, Bastien Platel, Corentin Lesage, Mathias Favier, Erwann Betton Ployon et bien sûr à Thibault Checcacci, l'animateur impliqué dans cette action.



Coyotes Dancers

Quel superbe rendez-vous des danseurs de country le 19 janvier au Centre d'Animation. La Suisse, la Haute Savoie et l'Ain ont rejoint les danseurs de la Savoie et de l'Isère pour écouter et applaudir Yves D. (chanteur country Suisse).

Les bottes ont claqué sur le plancher jusqu'à 2 h du matin ! Un hébergement chez l'habitant était prévu pour ceux et celles qui venaient de Suisse et Thonon. La rencontre s'est prolongée le lendemain autour d'un buffet froid et bien évidemment de la danse !



Les animations ont également repris à la cafétaria de Géant Casino à Albertville.

Les Coyotes Dancers remercient les danseurs pour leur fidélité aux soirées qu'ils animent.

Des démos sont également prévues au printemps au Casino d'Aix les Bains et à Modane. Le Bureau en profite pour remercier les adhérents pour leur disponibilité.

Art' Danse

Les 16 et 17 mars dernier l'association a organisé un stage et un spectacle de hip hop avec la compagnie Nextape. Tous les participants ont apprécié ce week-end de découverte.

Suite aux demandes, ART DANSE ouvrira en septembre 2013 une section «hip hop» en stages mensuels.

Le prochain rendez-vous est le gala de fin d'année, auquel participeront toutes les sections : danse, step, cirque et chant. avec un thème plein de promesses : «et pourquoi pas...» salle polyvalente, les samedi 8 et dimanche 9 juin 2013.

renseignements : nathaliedanse@orange.fr



Agenda

Mai

8

Commémoration : 11h 15 départ défilé Pl. Albert Rey

8 au 12

Taiji Quan : spectacle et stage (voir p 17)

11

Harmony Music Awards : salle polyvalente 20h 30

16

Conseil Municipal : 20 h 30 en Mairie

18 au 20

Fête foraine

Tournoi international de foot au stade municipal

18

Concert de Pentecôte avec l'Harmonie l'Union et l'orchestre Junior de l'Ecole de Musique

25

Fête du Hand : 9h à 19h Gymnase Seytaz

Soirée diot polente : 20h 30 Centre animation

Juin

1er

Ouverture de la piscine

Assemblée générale Fédération Musicale de Savoie organisée par les Baladins du Val Gelon
Aubade ouverte au public : 12 h Salle Polyvalente

7

Collecte de sang : 16h 30/19h 30 Centre Animation
Critérium du Dauphiné Libéré : 12 h centre ville

8 et 9

Gala Art danse : salle polyvalente

13 Conseil Municipal : 20h 30 en Mairie

14 au 16

Gala Art et Son : salle polyvalente

- V 14 à 20h 30 : spectacle de danse orientale
- S 15 à 20h 30 : audition des élèves
- D 16 à 15 h : audition des élèves

22 et 23

Concert Baladins du Val Gelon : salle polyvalente
20h 30 le samedi et 17h 30 le dimanche

25

Concert Jazz : 19h 30 salle polyvalente

26

Concert «autour du piano» : 19h salle polyvalente

29

Gala A.R.G. : 20 h Gymnase Seytaz

29 et 30

Gala Atelier de la Danse : salle polyvalente
20h 30 le samedi et 15h 30 le dimanche

A

Agenda

A l'occasion de la Coupe du Monde de Parapente organisée en 2014 en Coeur de Savoie - Découvrez

TERMIK

CHAMOUSSIN-GELOU - LA ROCHELETTE - MONTMELIAN - SAINT-PIERRE-D'AUBIGNY

Le jeu de société de 9 à 99 ans qui vous fait voler au-dessus de chez vous !

Démonstration et souscription 35 € à l'Office de Tourisme de La Rochette Val Gelon



Réalisation Foyer Pour Tous La Rochette - Environnemental

Retrouvez nous sur :
www.tourisme.coeurdesavoie.fr/termik
jeu.termik@gmail.com
Tél. 06 70 22 96 28



L'Harmonie l'Union présente les

HARMONY MUSIC AWARDS

Nathalie Sanchez (solistes)
Chœurs invités

Ouverture de soirée assurée par Trompodeon

Centre d'animation La Rochette
Samedi 11 Mai
20h30

Tarif :
5 € sur réservation à l'Office de Tourisme
7 € sur place
Gratuit - 12 ans - Alerte école de musique

